

SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT



**N° 2026-034
ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L1113-2, L141-2, R116-2 et L.R. 141-14,
VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5,
VU la demande du SDEA, sollicitant une réglementation de la circulation dans la rue Principale pour le remplacement de la conduite d'eau potable.

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, la prévention des accidents, la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 – En raison des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, la circulation se fera par alternat de feu au niveau du carrefour entre la rue Principale et la rue de l'École et de l'entrée Est de la commune.

ARTICLE 2 – Le stationnement sera interdit au droit du chantier, sur les parkings le long du cimetière protestant et le long du lotissement communal, ainsi qu'avant du Monument aux Morts pendant toute la durée des travaux estimée à 4 semaines à partir du 28 septembre 2026.

ARTICLE 3 – La base de vie sera installée au Pfargarde

ARTICLE 4 – Toutes mesures seront prises par le SDEA pour garantir la sécurité au droit du chantier de jour comme de nuit.
La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le SDEA effectuant les travaux.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne.
- Monsieur le Chef de l'UT 31 à Wasselonne.
- SDIS – Wolfisheim.
- Au Select'Om
- La CTBR
- La CEA
- Au pétitionnaire.
- Affichage et Archives Mairie.

Scharrachbergheim-Irmstett, le 11 septembre 2026

**Le Maire
Sylvie THOLÉ**

